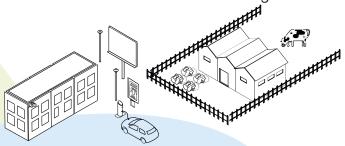


Attestation de Conformité Verte

- Locaux à réglementation particulière
- Services généraux
- IRVE dans les locaux à réglementation particulière

L' Attestation de Conformité (AC) verte est à utiliser pour des **installations électriques de consommation** non liées au logement.



Parties communes / Services Généraux de bâtiment collectif d'habitation ou de lotissement (exclus les IRVE)

Important : Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie pour Services Généraux d'immeuble d'habitation devra être accompagnée d'un dossier technique SC 143 rempli également. Ce dossier technique est disponible pour téléchargement sur notre site à la rubrique Dossiers Techniques.

Installations soumises à règlementation particulière :

Lieux de travail*

Établissements industriels, artisanaux, agricoles, immeubles de bureaux, bâtiments communaux, mines et carrières, IRVE, etc

Etablissements recevant du public*

établissements de spectacle, de soins, d'enseignement, hôtellerie, restauration, magasins de vente, centres commerciaux, chambres de commerce, de métiers, d'agriculture, ..., ports, aéroports, gares, banques, IRVE, etc

Immeubles de Grande Hauteur*
(Services généraux, parties communes)



AC = Attestation de Conformité

Installations extérieures à usage non domestique* :

Eclairages publics
Eclairages des lieux accessibles au public
Illuminations permanentes
Systèmes de signalisation

Installations d'opérateurs en communication :

Antennes, courant porteur en ligne, etc

Systèmes de surveillance :

Caméras, radars, etc

Systèmes de contrôle d'accès :

Barrières, etc

Edicules sur la voie publique :

Abri bus, kiosque, distributeurs automatiques, sanisettes, etc

Mobiliers urbains

Horodateurs, borne de charge pour véhicule électrique, marchés, aire de jeux, etc.

Autres équipements extérieurs :

Borne de recharge pour véhicule électrique, distributeurs automatiques,...

Stations de traitement d'eau :

Epuration, pompage, etc

^{*} Rapport de contrôle d'un organisme d'inspection à joindre avec votre attestation